Coordonnées

à Madame la directrice académique,

directrice des services départementaux

de l’Education nationale de .............

Objet : recours gracieux concernant mes frais de déplacement.

Madame,

Professeur des écoles affecté sur un poste de (Maître E, G, psy, autre ...), j’ai été amené à effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de ma fonction, pour lesquels vous m’avez autorisé à utiliser mon véhicule personnel (cf. copie de l’autorisation d’utilisation de mon véhicule).

Or, les déplacements effectués ne m’ont été remboursés par vos services qu’à hauteur de ....... €, ce qui ne correspond pas aux frais réellement engagés :

FAIRE UN ETAT DETAILLE DES FRAIS ET CALCUL DU MONTANT SUR LA BASE DU REMBOURSEMENT KILOMETRIQUE ET FOURNIR COPIE DES PIECES JUSTIFICATIVES

Une explication qui a pu m’être fournie concernant ce différentiel est que j’ai dépassé l’enveloppe budgétaire qui m’a été allouée.

Cet argument est, par ailleurs, contredit par les tribunaux administratifs, par exemple ce jugement du tribunal administratif de Lyon (n° 0704833 du 20 mai 2009) qui considère que : « […] il résulte de ces dispositions que si l’administration, à qui il appartient, préalablement à la délivrance de l’autorisation d’utilisation du véhicule personnel, d’apprécier si les conditions d’une telle autorisation sont remplies, n’est pas tenue d’accorder une telle autorisation, en revanche, dès lors qu’elle a donné cette autorisation, elle est tenue de procéder au remboursement des frais exposés sur la base des indemnités kilométriques ainsi que les frais de péage, sur présentation des justificatifs ; que les dispositions de l’article 48 du décret, selon lesquelles ’’ l’ensemble des mesures du présent titre laissées à l’appréciation des administrations doit rester dans la stricte limite des crédits disponibles ’’ n’ont pour objet et ne peuvent avoir pour effet que de limiter les autorisations de déplacement et non de rembourser les frais ou de les rembourser sur la base d’un mode de transport différent de celui autorisé ».

Je n’ai pas souhaité arrêter de me rendre dans les écoles pour ne pas pénaliser les élèves mais j’espère pouvoir être enfin indemnisé. Aussi, Madame la directrice académique, je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces remboursements soient mis en paiement.

Veuillez agréer, Madame la directrice académique, l’expression de ma plus haute considération.